

# CMC personnalisation des parcours et commission de personnalisation des parcours

Articuler les actions pour répondre à la difficulté scolaire des élèves

Circonscription  
Nevers Sud  
Nivernais 1

QUI – QUOI – POURQUOI ?

Le **CMC pédagogique** permet de relayer les questions professionnelles posées en CMC personnalisation des parcours afin de travailler en collaboration autour d'un point particulier

1<sup>er</sup> niveau d'action : la règle commune

L'équipe enseignante et les membres du RASED

CMC personnalisation des parcours

Se concerter pour analyser les obstacles aux apprentissages et élaborer en interne des stratégies pour répondre à la difficulté des élèves: tableau de différenciation des aides

2<sup>ème</sup> niveau d'action : cas particulier

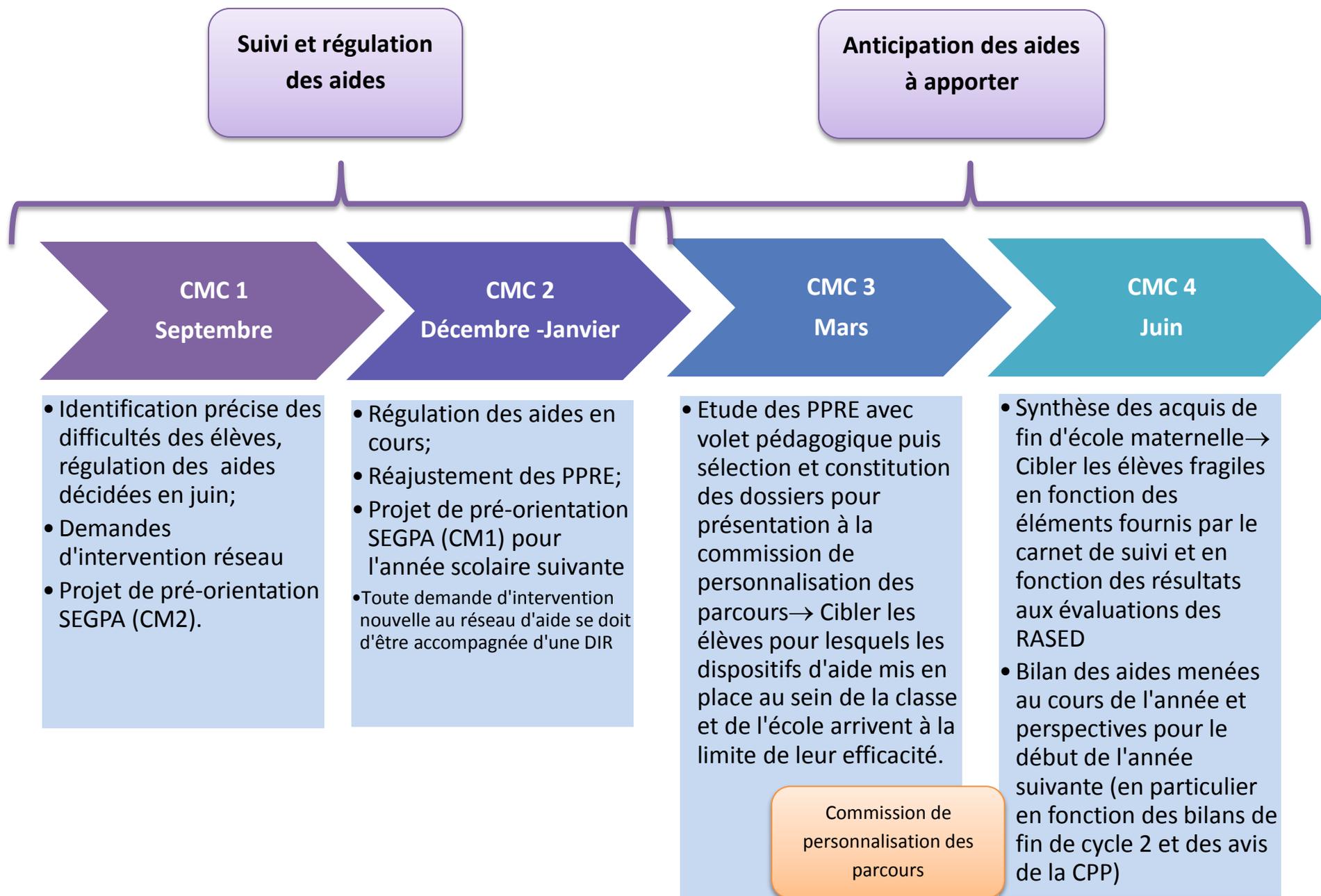
Si l'équipe, après avoir exploré les différentes solutions à sa disposition, éprouve une difficulté dans sa prise de décision...

Le pôle ressource

La commission de personnalisation des parcours

Faire appel aux regards croisés d'une équipe pluridisciplinaire pour interroger les différents dispositifs d'aide et proposer des pistes d'accompagnement de l'élève afin d'améliorer ses réussites et lui permettre d'avancer dans son parcours scolaire.

## Organisation annuelle des CMC « personnalisation des parcours » et fonction des différents temps de concertation :





CMC 3

Mars

## **Sélection des dossiers à envoyer à la commission de personnalisation des parcours**

Il s'agit de repérer les élèves pour lesquels, une solution d'aide n'a pas été trouvée en CMC personnalisation des parcours ou pour lesquels les solutions envisagées n'apportent pas satisfaction à l'équipe ⇒ **l'équipe pédagogique a besoin du regard croisé et pluriel du pôle ressource.**

### ⇒ **Les projets de pré-orientation SEGPA :**

- des élèves de CM1 pour lesquels on pense à une orientation en SEGPA et pour lesquels ce projet reste encore difficile à définir. Ces élèves de CM1, qui ont été identifiés en difficulté à la fin de leur CE2, ont très certainement, un PPRE avec volet pédagogique déjà en place, qu'il conviendra de fournir à la commission. De plus, ces élèves de CM1 devront passer l'évaluation nationale normative de CE1. On gardera l'évaluation nationale de CE2 pour septembre de l'année de CM2 (cf : [schéma pour un projet concerté de l'orientation en SEGPA](#)).

**Si le projet est concerté entre l'école, l'élève et sa famille et défini clairement du côté de l'équipe pédagogique, l'éclairage du pôle ressource n'est pas nécessaire.**

### ⇒ **Les maternelles :**

- Tous les élèves de maternelle ayant **un dossier MDPH en attente de notification**, en vue d'une demande de maintien exceptionnel.

### ⇒ **Les élèves à besoins éducatifs particulier relevant d'un PPS**

- Les élèves qui bénéficient d'un PPS ne relèvent pas de la commission de personnalisation des parcours. C'est la MDPH qui statue sur ces dossiers

⇒ **Les élèves qui interrogent l'équipe en CMC personnalisation des parcours**

- Les élèves pour lesquels on envisage la mise en place d'un PPRE avec volet pédagogique **et pour lesquels l'équipe n'arrive pas à le définir, n'arrive pas à se mettre d'accord.**
- Les élèves qui ont déjà un PPRE avec volet pédagogique, pour lesquels le parcours n'est pas linéaire et pour lesquels l'équipe s'interroge sur l'efficacité et la poursuite de ces aménagements.



CMC 4  
Juin

**La synthèse des acquis des élèves en fin d'école maternelle**

Les enseignants de cycle 1, à minima ceux de GS, et les enseignants de CP, élaborent la synthèse des acquis de fin d'école maternelle des élèves « fragiles » pour lesquels il conviendra d'opérer une vigilance particulière en début de CP. Elle permet de pointer au regard du carnet de suivi des apprentissages mais aussi des résultats éventuels aux NBBT, les réussites et les besoins à prendre en compte pour aider les élèves au mieux dans la suite du parcours scolaire.



CMC 4  
Juin

**Anticipation des aides à apporter**

Les projections pour l'année suivante sont à construire en fonction des aides menées sur l'année mais aussi en fonction des outils à disposition :

⇒ **Bilan de fin de cycle 2**

- Pour les élèves de CE2, en fonction des résultats au bilan de fin de cycle 2 venant valider la maîtrise des composantes du socle commun de connaissances, de compétences et de culture à la fin de la classe de CE2. Il conviendra donc d'exercer une vigilance particulière pour les élèves se situant sur les niveaux « maîtrise insuffisante » et « maîtrise fragile » des composantes du socle commun en fin de cycle 2 et d'anticiper les aides à mener dès le début du CM1

⇒ **Avis émis par la commission de personnalisation des parcours**

- Anticipation des PPRE avec volet pédagogique afin de débiter le programme dès le début de l'année scolaire

⇒ **A partir de la synthèse des acquis de fin d'école maternelle**

- Anticipation des aides à mettre en place dès le début du CP (différenciation au sein de la classe – PPRE – prises en charge RASED)